

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le Mercredi 29 janvier 2025 à 18 heures 45 dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Christophe MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : MARTINEZ Christophe - BERGES Muriel - CADILLON Michèle - MARREIN Robert - ARTOLA Monique - CADILLON Guillaume - JEAN Benoît - DARRIGRAND Sébastien - LASSERRE Valérie - MAUBAY Pierrette

Excusé : CALLEDE Eric - MORENO William

Secrétaire de Séance : CADILLON Michèle

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation le procès-verbal du 17 décembre 2024. Aucune observation ou précision n'est formulée, Monsieur le Maire et la secrétaire de séance signent le registre.

Vient l'ordre du jour :

1°/ Approbation du Compte-Rendu Annuel d'Activité 2023 concernant l'Orée du Bois.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que conformément au contrat de concession d'aménagement confié à la SATEL le Conseil Municipal doit approuver le Compte Rendu Annuel d'Activité 2023 pour l'opération l'Orée du bois. Il présente conformément à l'article L.300-5 du Code de l'urbanisme, le compte rendu annuel d'activités qui comporte en annexe le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et dépenses de l'opération. En préambule il expose les principales hypothèses détaillées dans le CRAAC 2023, à savoir :

- Le terrain d'assiette de l'opération, porté par la commune, sera acquis par l'opération d'aménagement au prix de 509 616 euros au démarrage de l'opération ;
- La consultation des marchés travaux de 3 tranches a eu lieu au 2ème semestre 2024 ;
- Les travaux de viabilisation de la 1ère tranche (15 lots + 1 macro-lot à vocation sociale) seront programmés fin 2024, et livrés au printemps 2025 ;
- Le prix de cession des terrains de la 1ère tranche est fixé à 80€ TTC/m² ;
- La mise en place d'un emprunt de 1,5 Me est programmée pour financer les travaux d'aménagement ;
- Le versement par anticipation d'une partie du résultat prévisionnel à hauteur de 350 Ke est programmé à la fin de la commercialisation de la 2ème tranche et de la 3ème tranche, au vu de la trésorerie du bilan.

La présentation est faite comme il suit :

- Réalisation des dépenses au 31 décembre 2023 ;
- Réalisation des recettes au 31 décembre 2023 ;
- Situation des financements au 31 décembre 2023 ;
- Synthèse des réalisations de l'année 2023 ;
- Bilan prévisionnel actualisé et plan de trésorerie en euros HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Compte Rendu Annuel d'Activité 2023 concernant l'opération l'Orée du bois.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'approuver le Compte Rendu Annuel d'Activité 2023 sur l'opération l'Orée du bois.

2°/ Acquisition parcelle cadastrée section D numéro 194 (lieudit Cavalier) :

Monsieur le Maire rappelle que Madame Marie-Elisabeth VIELLE est vendeuse de la parcelle cadastrée section D numéro 194 d'une surface de 22 a 00 ca (lieudit Cavalier) pour un prix estimé du terrain de deux mille quatre cent vingt euros. Madame VIELLE a donné son accord sur le prix.

Pour réaliser cette acquisition, il conviendra de le prévoir au Budget Primitif de 2025 en dépenses d'investissement au chapitre 21.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'acquérir la parcelle D numéro 194 lieudit Cavalier, auprès de Madame Marie-Elisabeth VIELLE, domiciliée à PRECHACQ LES BAINS (Landes), pour une surface de 22 a 00 ca pour un montant de 2 420 € (deux mille quatre cent vingt euros ; de mandater Maître BALLU, Notaire à RION DES LANDES pour la préparation de l'acte définitif entre les deux parties ; et délègue Monsieur le Maire pour toute démarche utile.

3°/ Informations et questions diverses :

3.1 Invitation du Conseil Départemental à une conférence sur les politiques publiques départementales et les services publics locaux.

3.2 Demande de réaménagement de la bibliothèque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

le Maire,

la secrétaire de séance,